

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section tahitien, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Goenda REEA
Maîtresse de conférences des universités

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Vice-Président

M. Gaëtan LE LU
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Secrétaire générale

Mme Lovaina ROCHETTE
Professeure certifiée

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Membres du jury

Mme Tetuionoarii HAATANI
EC. R Professeure certifiée

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

M. Tonyo TOOMARU
Professeur certifié

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 18 novembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale
et par délégation
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU